



Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Élysée
75008 PARIS

Lisbonne, le 11 Avril, 2011

Monsieur le Président de la République,

Nous nous permettons, au nom de l'Ordre des infirmiers du Portugal, de vous écrire car nous avons été informés des difficultés rencontrées par l'Ordre national des infirmiers de France, parce que l'on n'incite pas les infirmiers/ères en France à être inscrites à leur Ordre comme garantie pour la sécurité des soins infirmiers aux citoyens qui vivent dans votre pays de façon à faire de l'autorégulation professionnel un instrument pour améliorer les soins.

Le sens de l'existence de l'autorégulation professionnel est pour cela, un affaire de l'État, et en conséquence le soutien du gouvernement pour faire respecter la loi, qui a décidé la création en 2006, de l'Ordre des Infirmiers en France, deviens très décisif, comme notre expérience le confirme.

Sans vouloir nous ingérer dans une affaire française, nous souhaitons, en tant qu'autorité de régulation de la profession infirmière au Portugal, vous faire savoir notre vive préoccupation à la perspective de perdre un interlocuteur important à l'échelle européenne. Alors que les infirmiers figurent parmi les professionnels qui circulent le plus en Europe, la France compte une proportion non négligeable du total de la profession et constitue une destination d'accueil privilégiée. Nous sommes témoins que l'Ordre infirmier français est très engagé dans la mise en œuvre de la Directive 2005/36/CE qui encadre la liberté de circulation et d'établissement des professions réglementées en Europe.

Il serait vraiment préjudiciable à tous que la collaboration qu'il a su développer avec ses partenaires européens depuis le début de son fonctionnement effectif en 2009 soit réduite à néant parce que quelques pouvoirs influents refusent, au mépris de la loi, que les infirmières et les infirmiers puissent disposer de leur propre institution d'autorégulation.

Le Portugal a fait le choix de créer un Ordre infirmier en 1998, et cela n'a pas été facile au départ : nous avons, nous aussi, rencontré des résistances. Elles ont néanmoins été surmontées grâce à un soutien sans faille du Gouvernement portugais. La profession

infirmière ne peut que s'en féliciter aujourd'hui, car elle y a gagné en reconnaissance, en maturité et en possibilités de contribution collective à l'intérêt de la santé publique.

Nous en appelons donc à votre Autorité pour rappeler aux infirmiers que l'Ordre est pour leur profession une chance que le législateur lui a accordée, et qu'il s'agit pour eux de se l'approprier. Autant que nous puissions en juger, tout le monde aurait à perdre à un échec de l'Ordre infirmier en France.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à cet appel, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Maria Augusta Sousa

Président de

L'Ordre des Infirmiers